



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inserm**



Programme de financement de la recherche  
de rupture, à risque et à impact en santé

**Impact Santé**



# Impact Santé

## préparer l'avenir de la recherche et de l'innovation en santé

Dans le cadre de France 2030, l'État a confié à l'Inserm le pilotage d'un programme de financement de la recherche de rupture, à risque et à impact dans le domaine de la santé, appelé Impact Santé.

### AMBITION

Lancé le 2 mai 2024 et doté de 30 millions d'euros pour sa première année d'expérimentation, le programme Impact Santé, coordonné par l'Inserm, a pour ambition de permettre la détection, le plus en amont possible, de pistes de recherche pouvant mener à des innovations scientifiques de rupture et à fort impact en recherche médicale.

### ARTICULATION

Impact Santé s'articule autour deux piliers :

- d'une part, la détection de projets exploratoires et leur amorçage (à hauteur de 100 000 euros maximum par projet) ;
- et, d'autre part, l'accompagnement et l'accélération de projets plus matures, appelés projets d'accélération (pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros par projet).

### POURQUOI

Ce programme de financement est ouvert à tous et s'adresse à l'ensemble de la communauté des chercheurs en santé, impliquant à la fois la recherche fondamentale et appliquée.

### CANDIDATURE

Afin de faciliter l'identification des talents et des idées à potentiel dans le domaine de la recherche en santé, Impact Santé a mis en place un système de triple « guichet » permettant le dépôt de candidatures, au fil de l'eau, grâce à trois canaux différents, à savoir :

- des guichet de site via les référents scientifiques de site Inserm ;
- un guichet national ;
- des guichets thématiques via les 9 Instituts thématiques de l'Inserm.

### ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, un projet devra être à même de montrer qu'il est extrêmement innovant et susceptible, à ce titre, de contribuer à une transformation majeure, qu'elle soit de nature strictement médicale ou avec un impact économique et/ou sociétal.

Voir l'encadré ci-après proposant une définition de la recherche à risque en santé.



### Qu'est-ce que la recherche à risque en santé ?

La recherche à risque en santé recouvre l'ensemble des recherches fondamentales ou appliquées qui pourraient générer des ruptures conceptuelles ou technologiques stratégiques pour la France, dans les décennies à venir.

L'objectif est de faire avancer la recherche médicale sans être a priori assujéti à un besoin prédéfini ou une démarche incrémentale, ce qui conduit parfois à privilégier des solutions moins innovantes, moins risquées.

## ÉVALUATION

Chaque projet, qu'il soit à l'étape de l'amorçage ou de l'accélération, sera initié via un dossier court de 3 pages.

Les projets d'accélération les plus ambitieux seront évalués par deux experts indépendants, spécialistes du domaine, sur la base d'un dossier complet et anonymisé.

Un comité scientifique sera ensuite chargé d'analyser l'ensemble des projets et d'établir une liste de projets à retenir. La liste ainsi constituée sera enfin soumise au PDG de l'Inserm qui validera définitivement le palmarès des lauréats et déclenchera, ce faisant, le déblocage des fonds.

## FINANCEMENT AGILE

Pour soutenir au mieux les projets de recherche, un financement agile et rapide sera mis en place.

Le suivi budgétaire desdits projets sera ainsi allégé grâce à un système de financement forfaitaire conditionné à l'atteinte d'objectifs fixés en amont. Deux jalons décisionnels pourront entraîner la réorientation ou l'arrêt des projets.

## OBJECTIF 2024

L'objectif que s'est fixé l'Inserm est d'avoir financé, via Impact Santé, d'ici la fin de l'année 2024 :

- entre 10 et 12 projets exploratoires (susceptibles, après une phase de maturation, de devenir des projets de recherche de rupture) ;
- de 8 à 10 projets d'accélération (d'ores et déjà considérés comme suffisamment matures pour produire de la recherche de rupture).

## TIMING

Il est prévu que le comité scientifique se réunisse trois fois d'ici la fin du mois de décembre 2024 :

- une première fois à la mi-juillet ;
- une deuxième à la mi-octobre ;
- et une troisième et dernière en décembre.

## CONTACTS

Pour avoir davantage d'informations ou déposer des projets, trois points de contacts sont mis en place :

- le guichet national via l'adresse mail générique : [impactsante.dps@inserm.fr](mailto:impactsante.dps@inserm.fr)
- les [directions des 9 Instituts thématiques](#) : [prenom.nom@inserm.fr](mailto:prenom.nom@inserm.fr)
- les [référénts de site Inserm](#) : [prenom.nom@inserm.fr](mailto:prenom.nom@inserm.fr)

Voir l'encadré ci-après détaillant le rôle des référents scientifiques de site.



## Les référents scientifiques de site Inserm

À la croisée des enjeux locaux et nationaux, les référents de site représentent l'Inserm dans les discussions réunissant les universités, les organismes de recherche, les CHU et les écoles.

En étroite coopération avec les délégués régionaux, ils veillent à ce que la structuration de la recherche en santé du site soit en phase avec la feuille de route définie par l'Institut.

Dans le cadre d'Impact Santé, les 25 référents de site auront la charge d'informer l'ensemble des acteurs institutionnels en santé de leur secteur de l'existence du programme de financement Impact Santé, de ses avancées ainsi que d'être le point de contact des équipes de recherche et des partenaires souhaitant y être associées.

Pour en savoir plus : lire la [page dédiée](#) sur Inserm pro.